



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES



## Communiqué de presse

Paris, le 5 avril 2011



### RÉCYLUM : LES ÉLECTRICIENS APPELÉS À SIGNER LA CHARTE ÉLECTRICIEN ÉCO-RESPONSABLE LORS DES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION CAPEB

Partenaire de la CAPEB, Récylum invite les professionnels à s'engager pour la collecte et le recyclage des lampes usagées et des équipements électriques lors des 4<sup>èmes</sup> Journées de la Construction du 6 au 8 avril à la Cité-Centre de Congrès de Lyon.

#### Rendez-vous sur le stand de Récylum n°14

En tant que partenaire de la CAPEB, Récylum sera présent lors des 4<sup>èmes</sup> Journées de la construction qui réunissent plus de 3.000 artisans pour dessiner les contours de leurs métiers à l'horizon 2025, sur le thème "Innovation et Proximité".



#### Adhérer à la charte Électricien Éco-Responsable

Parce que les artisans électriciens sont au contact des particuliers, des petits professionnels et des PME, ils sont au cœur du dispositif de recyclage des lampes usagées. En reprenant celles de leurs clients, les électriciens peuvent leur offrir une solution simple et pratique pour respecter l'environnement et la réglementation en vigueur. C'est pour qu'ils puissent valoriser leur démarche que Récylum a créé la charte Électricien Éco-Responsable. Ainsi, grâce à un kit de communication gratuitement mis à disposition par Récylum, les artisans "Eco-Responsables" peuvent afficher leur engagement. Les électriciens sont invités à se rendre sur le stand de Récylum pour tout savoir sur la charte Électricien Éco-Responsable. Ils auront la **possibilité de la signer sur place** et rejoindre ainsi les 5.000 artisans déjà engagés.

#### Rejoindre la filière de collecte et de recyclage des DEEE\* Pro

Si, depuis plus de 4 ans, Récylum est agréé par les pouvoirs publics pour collecter et recycler les lampes usagées, il a également lancé, il y a près d'un an, à la demande de 120 industriels éco-responsables, la **1<sup>ère</sup> filière mutualisée nationale de collecte et de recyclage des DEEE Pro du bâtiment**. Elle permet à tous les détenteurs de matériels électroniques de sécurité, d'éclairage et de régulation de s'en débarrasser **gratuitement** dans des conditions conformes à la réglementation et respectueuses de l'environnement. Récylum invite donc les artisans électriciens à se débarrasser de tous ces DEEE en même temps que des lampes dans l'une des 175 déchèteries professionnelles ou auprès de l'un des 650 grossistes participants.

*« En tant qu'artisans électriciens nous sommes totalement légitimes à offrir à nos clients ce service d'enlèvement et d'acheminement des DEEE professionnels vers les points de collecte de Récylum. À ce titre, le soutien que les grossistes apportent en complément du réseau des déchèteries professionnelles est le bienvenu. Cette démarche éco-citoyenne s'intègre totalement dans la politique développement durable promue par la CAPEB. »* José Pereira, président de l'UNA3E-CAPEB.

(\* ) Déchets d'équipements électriques et électroniques

#### Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • [oplantard@recylum.com](mailto:oplantard@recylum.com)

Thomas Marko & Associés :

Laure Kuntzinger • Tél. : 01 44 90 83 40 • [laure.k@tmarkoagency.com](mailto:laure.k@tmarkoagency.com)

Daphné Raguene de Saint Albin • Tél. : 01 44 90 87 42 • [daphne.r@tmarkoagency.com](mailto:daphne.r@tmarkoagency.com)

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, mais aussi des et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : 0810 001 777 (prix d'un appel local)